



الهيئة المغربية لسوق الرأسمال
+ⴰⵎⴰⵔⴰⵏⴰ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⴰ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⴰ ⵜⴰⵎⴰⵔⴰⵏⴰ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'émission par Crédit du Maroc d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons

Rabat, le 20 novembre 2024

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 20 novembre 2024 sous la référence VI/EM/034/2024 un prospectus relatif à l'émission par Crédit du Maroc d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué :

- Du document de référence relatif à l'exercice 2023 et au premier semestre 2024 enregistré par l'AMMC en date du 26 juillet 2024 sous la référence EN/EM/010/2024 ;
- De l'actualisation N°1 du document de référence précité enregistrée par l'AMMC le 18 octobre 2024, sous la référence EN/EM/026/2024 ;
- De la note d'opération.

Les principales caractéristiques de cet emprunt obligataire subordonné perpétuel sont les suivantes :

	Tranche A non cotée	Tranche B non cotée
Plafond	500 000 000 MAD	500 000 000 MAD
Maturité	Perpétuelle	Perpétuelle
Taux d'intérêt facial	Révisable chaque 10 ans : Pour les 10 premières années, le taux d'intérêt facial est déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib le 29 novembre 2024.	Révisable annuellement : Pour la première année, le taux d'intérêt facial est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib le 29 novembre 2024.
Prime de risque	Entre 225 et 235 points de base	Entre 205 et 215 points de base
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité à la tranche B (à taux révisable annuellement) puis à la tranche A (à taux révisable chaque 10 ans)	
Négoциabilité des titres	De gré à gré (hors Bourse)	

La période de souscription s'étale du 02 décembre au 04 décembre 2024 inclus.



www.ammc.ma



[/ammc](https://www.facebook.com/ammc)



[@ammc_news](https://twitter.com/ammc_news)

